

LA LAURENTINE ANDRÉÏ KIVILEV

BREVET RANDONNEUR UFOLEP SAMEDI 26 MAI 2018

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 1 : Caractéristiques

La Laurentine souvenir « Andréï KIVILEV » est un brevet randonneur à allure libre ouvert à tous les cyclistes de plus de 18 ans licenciés de toutes les fédérations cyclistes et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical d'aptitude au sport cycliste datant de moins de deux mois.

Deux parcours sont proposés :

- 105 km avec un dénivelé de 1360 m ;
- 150 km avec un dénivelé de 2100 m.

Ce brevet est organisé par le STADE LAURENTIN CYCLISME sous les règlements de l'UFOLEP et sous le patronage de la Municipalité de Saint-Laurent-du-Var, avec le concours du Conseil Général, du Conseil Régional et des partenaires figurant sur cette plaquette.

Art. 2 : L'engagement est subordonné à l'acceptation du présent règlement et au respect de ses clauses.

Art. 3 : La Laurentine n'est pas une course. Il n'y aura aucun classement. Il pourra être décerné, sur demande, un diplôme attestant de la réussite au brevet réalisé.

Les parcours seront fléchés. Les routes étant ouvertes à la circulation automobile, les participants sont tenus de respecter impérativement le Code de la route et de satisfaire à toutes les opérations de contrôle au cours de l'épreuve.

Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. L'Organisation se réserve le droit d'exclure tout concurrent ne respectant pas le Code de la route ou ayant un comportement dangereux et décline toute responsabilité en cas d'accident.

Art. 4 : L'épreuve est ouverte aux vélos de route et VTT réglementaires à l'exclusion des tandems et vélos couchés. Les guidons diés de triathlète ou avec des prolongateurs sont interdits.

Art. 5 : Sécurité : des véhicules de l'organisation assureront l'encadrement des deux épreuves avec une voiture ouvreuse et une voiture balai. Les voitures suiveuses individuelles sont interdites.

Art. 6 : Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Art. 7 : les engagements sont à faire parvenir à Madame Roseline SALUZZO-SAROCCHI, 41, chemin des Espartes - 06800 CAGNES-SUR-MER avant le 23 mai 2018.

L'engagement sera majoré après cette date.

L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement pour quelque motif que ce soit ne donnera droit à aucun remboursement.

Le retrait des plaques de cadre se fera le vendredi 25 mai de 14 à 19 H au village de départ Esplanade du Levant près de la mairie de Saint-Laurent-du-Var ou exceptionnellement le matin de l'épreuve à partir de 6 H 00 sur le lieu de départ. Toute personne peut retirer les plaques pour d'autres participants.

Art. 8 : lieu et horaires de départ : ESPLANADE DU LEVANT

- 7 H 00 : brevet 150 km
- 8 H 30 : brevet 105 km.

Remise des récompenses et tirage de la tombola à partir de 15 H 00.

La réception des lots se fera exclusivement sur présentation du ticket souche remis à cet effet.

Présence indispensable des lauréats pour recevoir les prix.

Art. 9 : Attribution des points par club

- 1 point par participant sur 105 Km
- 3 points par participant sur 150 Km

Récompenses : sur demande diplôme attestant de la réussite au brevet réalisé.

- * Coupe aux 5 premiers clubs UFOLEP
 - * Coupe au premier club FFC
 - * Coupe au premier club FSGT
 - * Coupe au premier club FFCF
 - * Coupe au club ayant le plus de féminines sur le 150 Km
 - * Coupe au club ayant le plus de féminines sur le 105 Km
 - * Coupe au club le plus éloigné
 - * Coupe au participant le plus âgé sur le 150 km et 105 km
 - * Chaque féminine présente à la remise des prix sera récompensée.
- Les récompenses ne sont pas cumulables.

Art 10: Les participants sont invités à respecter l'environnement afin de préserver l'image de l'épreuve en général et des cyclistes en particulier. Il est recommandé de ne rien jeter sur la voie publique et de respecter les villages traversés.

Art 12: En cas de force majeure, l'organisateur pourra modifier les parcours

Art 13: Sandwiches et collations seront servis à tous les ravitaillements et à l'arrivée.

Les organisateurs vous demandent de respecter impérativement le code de la route et de ne pas emprunter la partie gauche de la chaussée.

Soyez vous-mêmes les meilleurs garants de votre sécurité !

PARCOURS 150 km
Départ : 7 h 00 Dénivelé : 2100 m

LOCALITES	Route	Km partiel	Km total	Contrôle
Saint-Laurent-du-Var	M2209	0	0	Départ
La Manda	M1	11,5	11,5	
Rond-point Charles Albert	M901	10	21,5	
M17/D27	D27	4	25,5	
Bonson	D27	5	30,5	
Toudon	D27	12,5	43	
Ascros	D27	11,5	54,5	Contr-Rav1
Col St-Raphael /D2211	D2211A	9	63,5	
Port des Molans/D17	D17	7	70,5	
Roquestéron / D1	D17	10	80,5	
Conségnades	D1	10	90,5	
Boulevard D8	D1	10,5	101	Contr-Rav1
Courségouttes	D8	11	111	
D8/D2	D2	0,5	111,5	
Col de Vence	D2	6	117,5	
Vence	D2210	10	127,5	
Le Peyron	D2210	6	133,5	
Garières (les carrières)	D2210	4	137,5	
Saint-Laurent-du-Var	D 2209	11,5	150	Arrivée

